

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.16

Budget annexe de CESAmé – Adoption du budget primitif – Exercice 2024

Le budget primitif 2024 de CESAmé s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 639 268,20 euros dont :

- 270 097,10 euros pour la section de fonctionnement ;
- 2 369 171,10 euros pour la section d'investissement.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, le projet de budget a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 11 mars dernier, soit au moins 12 jours avant le vote.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de CESAmé pour l'exercice 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus et en conséquence de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**Le Conseil Municipal,
 après en avoir délibéré :**

- Décide** d'adopter le budget primitif de CESAme pour l'exercice 2024 tel qu'il apparaît dans le document budgétaire joint en annexe, et s'équilibrant à 270 097,10 euros en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 2 369 171,10 euros en recettes et en dépenses d'investissement ;
- Précise** que le budget de l'exercice 2024 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 ;
- Précise** que le présent budget est voté :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement pour la section d'investissement ;
 - sans vote formel pour chacun des chapitres ou opérations d'équipement ;
- Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exception des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Votants : 31 - Abstention : 01 (DUBOURG Jean-Luc) - Exprimés : 30 -
Contre : 05 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, HAY Florence) - Pour : 25 -
Dossier adopté à la Majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
 Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 03/04/2024
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 03/04/2024.

Le Secrétaire de séance
 Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUET

